



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 AVRIL 2025

**Nombre de membres :**

**Conseillers : 29** L'an deux mil vingt-cinq et le quatorze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Vincent GOYET, Maire, suite à la convocation et à l'affichage de l'ordre du jour en date du 2 avril deux mil vingt-cinq.

**Présents : 17**

**Excusé : 8**

**Pouvoirs : 8**

**Présents :**

Mesdames Messieurs Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Stéphane MARLOT, Marie-Aude PEZERIL, Antoine BRUNO, Christelle PAKULIC, Mireille GOYET, Marie-Paule DELLAROVERE, Patrick LAMBERT, Frédéric SABATIER, Eric BARRAT, Thierry BAZZALI, Magali BARBEAU, Denis BARROERO, Claudine DE RIVAS, Maria Madalena FARINA-MENDES DA SILVA, Christophe ANTONINI

**Excusés avec pouvoir :**

Monsieur Julien DETREZ a donné procuration à Monsieur Stéphane MARLOT  
Monsieur Éric VIVIN a donné procuration à Madame Christelle PAKULIC  
Monsieur Jérôme ADAM a donné procuration à Madame Catherine STEKELOROM  
Madame Malika VIVIN a donné procuration à Madame Mireille GOYET  
Madame Sophie LAMBERT a donné procuration à Monsieur Patrick LAMBERT  
Madame Cindy GAUVIN a donné procuration à Monsieur Vincent GOYET  
Madame Béatrice ALIPHAT a donné procuration à Monsieur Denis BARROERO  
Monsieur Jean-Claude METHEL a donné procuration à Madame Claudine DE RIVAS

**Absents :**

Monsieur Franck SULTAN  
Monsieur Lucas GILLY  
Monsieur Roger BERNET  
Madame Bernadette BONZOM

**Secrétaire de séance :** Monsieur Stéphane MARLOT.



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 AVRIL 2025

## DCM N°2025-27 - Finances - Vote du budget primitif 2025

**Rapporteur : Marie Aude PEZERIL**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée,  
Qu'après le débat sur les orientations budgétaires 2025, qui s'est tenu le 31 mars 2025 ;

**L'exposé du rapporteur entendu,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales articles L.2312-1 et suivants,

**Vu** la délibération n°2022-57 du 12 septembre 2022 portant mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023 ;

**Vu** la délibération n° 2022-99 du 12 décembre 2022 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la Ville de Saint Mitre les Remparts ;

**Le Conseil Municipal, à l'Unanimité,**

**VOTE** le budget primitif 2025 avec reprise définitive des résultats de clôture de l'exercice 2024 par nature et par chapitre assorti d'une présentation fonctionnelle permettant de classer les opérations par secteur d'activités à des fins d'information et de statistiques tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement :

### Section de fonctionnement en euros

	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	8 824 436,24 €	8 230 379,61 €
Opérations d'ordre	456 563,76 €	215 871,53 €
Résultat reporté	0,00 €	834 748,86 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 281 000,00 €</b>	<b>9 281 000,00 €</b>



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 AVRIL 2025

Section d'investissement en euros

	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	2 895 444,47 €	2 266 645,38 €
Opérations d'ordre	250 871,53 €	491 563,76 €
Restes à réaliser	2 039 529,00 €	1 817 653,24 €
Résultat reporté	0,00 €	609 982,62 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 185 845,00 €</b>	<b>5 185 845,00 €</b>

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,  
Stéphane MARLOT

Le Maire,  
Vincent Goyet





# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 AVRIL 2025

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 a été réalisé sur les bases du rapport d'orientations budgétaires présenté le 31 mars 2025. Il a été élaboré avec la volonté de :

- Préserver le pouvoir d'achat des contribuables Saint-Mitréens en refusant une augmentation des impôts ;
- Offrir aux familles un éventail large et diversifié de services et prestations ;
- Contenir l'évolution des charges de fonctionnement marquée par un maintien de la dynamique des dépenses sous l'effet de l'inflation et du poste énergie ;
- Maitriser les charges de personnel tout en permettant le redéploiement des services et la mise en place d'une politique managériale valorisant la manière de servir des agents ;
- Préserver l'autofinancement de la commune afin de maintenir un taux d'épargne satisfaisant ;
- Recourir de façon raisonnée à l'emprunt tenant compte à la fois des moyens humains de la collectivité et de sa capacité financière à porter les différents projets ;
- Financer le programme d'investissement en mobilisant au maximum les recettes de la part de nos partenaires institutionnels, le conseil départemental avec qui un nouveau contrat d'objectif dit CDTE a été négocié pour les projets structurants mais aussi le conseil Régional, la Métropole, l'Etat dans le cadre des dispositifs DSIL et DETR et cette année les fonds européens (FEDER).



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 AVRIL 2025

## I. La synthèse du budget

Le budget primitif global présenté au vote du conseil municipal pour l'exercice 2025 s'élève à 14 466 845, €.

Il marque une baisse de 8,95% par rapport au budget 2024.

Budget Ville	BP 2024	BP 2025	Ecart en €	% évolution
Fonctionnement	9 354 672,00 €	9 281 000,00 €	-73 672,00 €	-0,79%
Investissement	6 533 791,00 €	5 185 845,00 €	-1 347 946,00 €	-20,63%
Total	15 888 463,00 €	14 466 845,00 €	-1 421 618,00 €	-8,95%

Les sections présentent une légère réduction par rapport à l'année 2024, -73 672 € pour la section de fonctionnement et une minoration de 1 347 946 € pour la section d'investissement, soit respectivement -0,79% et -20,63%.

Ces chiffres traduisent la volonté de la commune de contenir les dépenses en s'adaptant aux ressources de la collectivité en adoptant une gestion de « bon père de famille ».

## II. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

### 2.1 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2024 représentent 8 824 436,24 €, soit une diminution de 0,49 % par rapport au BP 2024. Les crédits sont répartis ainsi :



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 AVRIL 2025

Chap	Libellé	BP 2024	BP 2025	Ecart en €	% évolution	% sur D.F. 2024
011	Charges à caractère général	2 503 368,35 €	2 487 031,91 €	-16 336,44 €	-0,65%	28,18%
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 600 000,00 €	4 660 000,00 €	60 000,00 €	1,30%	52,81%
014	Atténuation de produits	401 081,55 €	427 878,90 €	26 797,35 €	6,68%	4,85%
65	Autres charges de gestion courante	1 184 660,00 €	1 148 336,33 €	-36 323,67 €	-3,07%	13,01%
66	Charges financières	101 008,81 €	93 689,10 €	-7 319,71 €	-7,25%	1,06%
67	Charges exceptionnelles	77 722,00 €	7 500,00 €	-70 222,00 €	-90,35%	0,08%
022	Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00%
Total dépenses réelles		8 867 840,71 €	8 824 436,24 €	-43 404,47 €	-0,49%	100%
042	Opération d'ordre transfert entre sections	486 831,29 €	456 563,76 €	-30 267,53 €	-6,22%	
Total dépenses de fonctionnement		9 354 672,00 €	9 281 000,00 €	-73 672,00 €	-0,79%	

Les principaux postes de dépenses sont :

Les charges générales (chapitre 011) estimées à 2 487 031,91 € concernent les dépenses liées aux achats de matières premières et fournitures, à l'entretien des bâtiments et des terrains, aux prestations de services, aux assurances...Elles présentent une minoration de 0,65 %, soit 16 336,44 € par rapport à l'exercice 2024 qui avait connu une augmentation de 1,89 % de ce chapitre.

Malgré une baisse des consommations, notamment de l'éclairage public, le budget 2025 prévoit une légère augmentation sur le poste énergie, en vue d'éventuelles taxes au bénéfice de l'Etat.



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 AVRIL 2025

Articles	Libellé	BP 2024	BP 2025	Ecart en €	% évolution
60	Achats de matières et fournitures	1 276 136,50 €	1 277 955,00 €	1 818,50 €	0,14%
61	Services extérieurs	792 796,85 €	739 203,00 €	-53 593,85 €	-6,76%
62	Autres services extérieurs	423 165,00 €	459 273,81 €	36 108,81 €	8,53%
63	Impôts et taxes versés	11 270,00 €	10 600,10 €	-669,90 €	-5,94%
Total dépenses de fonctionnement		2 503 368,35 €	2 487 031,91 €	-16 336,44 €	-0,65%

Le travail minutieux de préparation budgétaire réalisé avec l'ensemble des services a permis d'ajuster au plus près les besoins réels de fonctionnement des services de la commune avec pour objectif, de contenir les dépenses en poursuivant l'optimisation des services rendus.

Ainsi on peut noter les principales diminutions sur les postes suivants :

Articles	Libellé	BP 20234	BP 2025	Ecart en €	% évolution
6042	Achats de prestations de services (autres que terrains à aménager)	401 148,50 €	394 115,00 €	-7 033,50 €	-1,75%
60622	Carburants	36 000,00 €	30 500,00 €	-5 500,00 €	-15,28%
60631	Fournitures d'entretien	46 243,00 €	43 400,00 €	-2 843,00 €	-6,15%
60632	Fournitures de petit équipement	93 228,00 €	72 955,00 €	-20 273,00 €	-21,75%
60633	Fournitures de voirie	25 000,00 €	24 000,00 €	-1 000,00 €	-4,00%
6064	Fournitures administratives	14 700,00 €	13 550,00 €	-1 150,00 €	-7,82%
6068	Autres matières et fournitures	15 700,00 €	14 100,00 €	-1 600,00 €	-10,19%
611	Contrats de prestations de services	152 063,00 €	113 753,00 €	-38 310,00 €	-25,19%
61522 1	Bâtiments publics	23 900,00 €	11 500,00 €	-12 400,00 €	-51,88%



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 AVRIL 2025

61523 1	Voiries	99 300,00 €	75 300,00 €	-24 000,00 €	-24,17%
61523 2	Réseaux	10 400,00 €	7 000,00 €	-3 400,00 €	-32,69%
61524	Bois et forêts	19 230,00 €	13 000,00 €	-6 230,00 €	-32,40%
61558	Autres biens mobiliers	19 782,00 €	16 370,00 €	-3 412,00 €	-17,25%
6234	Réceptions	10 500,00 €	9 000,00 €	-1 500,00 €	-14,29%
6238	Divers	10 400,00 €	8 083,00 €	-2 317,00 €	-22,28%
6261	Frais d'affranchissement	14 100,00 €	12 100,00 €	-2 000,00 €	-14,18%
6262	Frais de télécommunications	49 423,00 €	47 214,00 €	-2 209,00 €	-4,47%
627	Services bancaires et assimilés	1 625,00 €	325,00 €	-1 300,00 €	-80,00%
6288	Autres	7 640,00 €	2 840,00 €	-4 800,00 €	-62,83%

-**Les charges de personnel** (chapitre 012) représentent 52,81% des dépenses réelles de fonctionnement. Le chapitre 012 est crédité de + 1.30 %, en tenant compte de l'évolution de carrières, de l'augmentation de 3 points des cotisations CNRACL, la mise en place du CIA (complément Indemnitaire Annuel), la participation employeur à la mutuelle prévoyance et l'éventuelle augmentation du SMIC de 2%.

Le travail sur la réorganisation des services se poursuit afin d'optimiser le fonctionnement des services.

-**Les atténuations de produits** correspondent au prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU, au prélèvement FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunales et Communales).

Ce chapitre comprend les différents prélèvements voulus par l'Etat, dont le principal bénéficiaire est la métropole, notamment le prélèvement SRU qui diminue seulement de 2000 € par rapport à l'exercice précédent,

Pour ce qui est du FPIC (Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales), la part dépense tout comme la part recette devrait prochainement disparaître.

La loi de Finances 2025, prévoit un nouveau prélèvement au titre du « Redressement des finances publiques », dit « DILICO » (Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales), dont le montant annoncé s'élève à 19 898 €.



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 AVRIL 2025

## -Les autres charges de gestion courante

Le chapitre 65 enregistre une baisse de 3,07%, malgré la prévision afférente au recours indemnitaire d'un agent qui devrait s'élever aux alentours de 280 000 €.

Les missions du CIAS sont réintégrées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 ; une meilleure visibilité des dépenses et des recettes, nous permettent une nouvelle fois d'ajuster le montant de la subvention de fonctionnement à verser au CCAS, en la diminuant de 180 000 €.

Les subventions versées aux associations s'élèvent à 73 020 € ; les subventions précédemment votées pour les écoles sont désormais affectées en achat de prestations (soit environ 14 000 €).

## 2.2 Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs, entrées culturelles...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et à des participations de divers organismes tels que la Caisse d'Allocation Familiale.

Chap	Libellé	BP 2024	BP 2025	Ecart en €	% évolution
013	Atténuations de charges	43 000,00 €	45 000,00 €	2 000,00 €	4,65%
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	566 269,57 €	596 359,98 €	30 090,41 €	5,31%
73	Impôts et taxes	2 129 352,00 €	2 102 567,00 €	-26 785,00 €	-1,26%
731	Fiscalité locale	4 455 578,00 €	4 397 790,00 €	-57 788,00 €	100,00%
74	Dotations et participations	892 716,14 €	892 344,63 €	-371,51 €	-0,04%
75	Autres produits de gestion courante	159 593,00 €	195 318,00 €	35 725,00 €	22,39%
77	Produits exceptionnels	0,00 €		0,00 €	0,00%
78	Reprise amort. Dépréciation, prov.(semi-budgétaires)	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00%

Accusé de réception en préfecture  
013-211300983-20250414-DEL2025-27-DE  
Date de réception préfecture : 18/04/2025



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 AVRIL 2025

Total des recettes réelles de fonctionnement		8 247 508,71 €	8 230 379,61 €	-17 129,10 €	-0,21%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	208 398,61 €	215 871,53 €	7 472,92 €	3,59%
Total des recettes de fonctionnement		8 455 907,32 €	8 446 251,14 €	-9 656,18 €	-0,11%

Les principaux postes de recettes sont :

- Les impôts et taxes dont les taux de fiscalité locales restent inchangés par rapport à 2024, mais dont les bases sont dynamiques.
- Les dotations et participations (chapitre 74), se maintiennent à un bon niveau, et enregistrent une baisse de 0.04%.

Les recettes réelles de fonctionnement 2025 représentent 8 230 379,61 €. Elles diminuent de 0.21 % par rapport à l'exercice précédent.

### III. La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 5 185 845 €.

Le volume des dépenses d'investissement est de 2 845 444,47 €, soit une minoration de 47,39 % par rapport à 2024, et compte tenu d'un reste à réaliser important de 2 039 529 €.

Chap.	Libellé	BP 2024	BP 2025	Ecart en €	% évolution
20	Immobilisations incorporelles	119 845,09 €	15 470,00 €	-104 375,09 €	-87,09%
204	Subventions d'équipement versées	199 849,00 €	60 000,00 €	-139 849,00 €	-69,98%
21	Immobilisations corporelles	493 284,00 €	667 213,00 €	173 929,00 €	35,26%
23	Immobilisations en cours	3 234 850,00 €	982 193,03 €	-2 252 656,97 €	-69,64%
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>4 047 828,09 €</b>	<b>1 724 876,03 €</b>	<b>-2 322 952,06 €</b>	<b>-57,39%</b>

Accusé de réception en préfecture  
013-211300983-20250414-DEL2025-27-DE  
Date de réception préfecture : 18/04/2025



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 AVRIL 2025

10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
16	Emprunts et dettes assimilées	266 020,98 €	252 005,00 €	-14 015,98 €	-5,27%
020	Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>266 020,98 €</b>	<b>252 005,00 €</b>	<b>-14 015,98 €</b>	<b>-5,27%</b>
4581	Opérations sous mandat	1 190 000,00 €	918 563,44 €	-271 436,56 €	-22,81%
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>5 503 849,07 €</b>	<b>2 895 444,47 €</b>	<b>-2 608 404,60 €</b>	<b>-47,39%</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	208 398,61 €	215 871,53 €	7 472,92 €	3,59%
041	Opérations patrimoniales	75 000,00 €	35 000,00 €	-40 000,00 €	-53,33%
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>283 398,61 €</b>	<b>250 871,53 €</b>	<b>-32 527,08 €</b>	<b>-11,48%</b>
<b>Total dépenses d'investissement de l'exercice</b>		<b>5 787 247,68 €</b>	<b>3 146 316,00 €</b>	<b>-2 640 931,68 €</b>	<b>-45,63%</b>
<b>Restes à réaliser exercice N-1</b>		<b>746 543,32 €</b>	<b>2 039 529,00 €</b>	<b>1 292 985,68 €</b>	<b>173,20%</b>
<b>Total dépenses d'investissement cumulées</b>		<b>6 533 791,00 €</b>	<b>5 185 845,00 €</b>	<b>-1 347 946,00 €</b>	<b>-20,63%</b>

Les principales dépenses sont des dépenses d'équipement concernent les opérations suivantes :

- La deuxième phase de l'aménagement de la place Neuve pour 571 513 €,
- La mise aux normes de la Crèche Croque la Vie pour 107 800 €,
- L'aménagement d'un terrain pour un dépôt des ulves pour 85 000 €,
- Le remplacement de poteaux incendie pour 25 200 €,
- La création de ralentisseurs et la mise en place de dispositifs de sécurité dans les quartiers de Varage et Massane pour 60 000 €, et la finalisation dans le centre village pour 25 000 €
- La modernisation du réseau de vidéoprotection pour 44 300 €,



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 AVRIL 2025

-Dans le cadre de la rénovation énergétique du groupe scolaire Jean ROSTAND, des prestations d'accompagnement dans le montage d'un dossier de financement européen 14 560 €

-Dans le cadre d'une convention avec le Conservatoire du Littoral, des études pour la réhabilitation de la ferme du Ranquet 50 000 €.

## 3.1 Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 2 266 645,38 €

Les dépenses d'investissement seront donc financées par :

Chap .	Libellé	BP 2024	BP 2025	Ecart en €	% évolution
13	Subventions d'investissement	2 008 154,00 €	224 398,05 €	-1 783 755,95 €	-88,83%
16	Emprunts et dettes assimilées	600 000,00 €	600 000,00 €	0,00 €	0,00%
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>2 608 154,00 €</b>	<b>824 398,05 €</b>	<b>-1 783 755,95 €</b>	<b>-68,39%</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	581 825,53 €	320 683,89 €	-261 141,64 €	-44,88%
1068	<i>Excédents de fonctionnement capitalisés</i>	<i>200 000,00 €</i>	<i>200 000,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00%</i>
165	Emprunts et dettes assimilées	3 000,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00%
024	Immobilisations en cours	324 100,00 €	0,00 €	-324 100,00 €	-100,00%
<b>Total des recettes financières</b>		<b>1 108 925,53 €</b>	<b>523 683,89 €</b>	<b>-585 241,64 €</b>	<b>-52,78%</b>
4582	Opérations sous mandat	1 190 000,00 €	918 563,44 €	-271 436,56 €	-22,81%
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>4 907 079,53 €</b>	<b>2 266 645,38 €</b>	<b>-2 640 434,15 €</b>	<b>-53,81%</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	486 831,29 €	456 563,76 €	-30 267,53 €	-6,22%
041	Opérations patrimoniales	75 000,00 €	35 000,00 €	-40 000,00 €	-53,33%



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 AVRIL 2025

<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>561 831,29 €</b>	<b>491 563,76 €</b>	<b>-70 267,53 €</b>	<b>-12,51%</b>
<b>Total recettes d'investissement de l'exercice</b>	<b>5 468 910,82 €</b>	<b>2 758 209,14 €</b>	<b>-2 710 701,68 €</b>	<b>-49,57%</b>
<b>Restes à réaliser exercice N-1</b>	<b>581 736,35 €</b>	<b>1 817 653,24 €</b>	<b>1 235 916,89 €</b>	<b>212,45%</b>
<b>Résultat d'investissement reporté</b>	<b>483 143,83 €</b>	<b>609 982,62 €</b>	<b>126 838,79 €</b>	<b>26,25%</b>
<b>Total recettes d'investissement cumulées</b>	<b>6 533 791,00 €</b>	<b>5 185 845,00 €</b>	<b>-1 347 946,00 €</b>	<b>-20,63%</b>

**Chapitre 13**-Les subventions inscrites en restes à réaliser 1 559 016,68 €, et inscrites au budget 2025 : 224 398,05 €

**Chapitre 16**- Un d'emprunt est prévu, en complément des financements accordés par le Conseil Départemental 13, et sera réalisé que si nécessaire,

**Chapitre 10**- la dotation au FCTVA, la taxe d'aménagement et les cautions, soit 320 683,89 €,

**Chapitre 024**- Aucune cession d'immobilisations n'est prévue,

**Chapitre 4582**-L'opération pour compte de tiers concernant la réhabilitation de la ferme du Ranquet, est en cours de réalisation, 918 563,44 €.

**Compte 1068**-A cela s'ajoute les excédents de fonctionnement capitalisés 200 000 €

Dans l'esprit d'une bonne gestion, et afin de privilégier les investissements déjà subventionnés, il est à constater que la section d'investissement est inférieure à l'exercice 2024.

## IV-Etat de la dette

L'encours de la dette détenue par la ville au 31 décembre 2024 est de 3 345 055,45 €, ce qui représente un encours de 564 € par habitant (population retenue pour le calcul de la DGF : 5 929 habitants).